

Problématique de l'usage des pesticides horticoles en milieu urbain

Portrait des actions et des ressources dans le Bas-Saint-Laurent et propositions d'actions

THÈME	Sensibilisation des communautés riveraines/ Sensibilisation des communautés riveraines
LOCALISATION	Bas Saint-Laurent
PROMOTEUR	Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
IMPLICATION DE LA ZIP	Soutien

OBJECTIF À LONG TERME DU PROJET

À terme, le projet vise à diminuer l'usage des pesticides horticoles en milieu urbain dans le Bas-Saint-Laurent en permettant aux citoyens et aux intervenants de connaître les ressources disponibles dans la région et en ciblant des actions pertinentes à poser.

PROBLÉMATIQUE

Entre 1992 et 1999, la consommation de pesticides avait augmenté de 60% dans le Québec urbain où deux à trois fois plus de pesticides seraient utilisés par unité de surface qu'en milieu agricole et jusqu'à sept fois plus sur les terrains de golf¹. Les pesticides horticoles continuent de causer des intoxications aiguës, particulièrement chez les enfants et ils sont susceptibles de causer d'autres problèmes dont les effets se font sentir à plus long terme. « Les enfants peuvent subir des conséquences importantes au plan neurologique ou endocrinien, des cancers et des troubles de comportement qu'on ne rencontre pas chez l'adulte en raison des expositions critiques durant la phase utérine et durant certaines périodes de croissance »². Par ailleurs, une mince proportion des pesticides épandus atteint leur cible. La majorité de ceux-ci se retrouvant à terme en milieu hydrique où les conséquences sont difficiles à évaluer. «Un gramme de biphényles polychlorés (BPC), substance utilisée dans la fabrication d'un nombre incalculable de produits – des cosmétiques aux pesticides –, suffit à rendre un milliard de litres d'eau impropres à toute vie aquatique.»³



Photo : Activité de sensibilisation auprès des jeunes, sur la réduction de l'usage des pesticides horticoles, organisée par le Mouvement pour les alternatives aux pesticides de Rimouski, en juillet 2002, au Parc Beauséjour, avec l'appui du CRE BSL. Photographie (Franck Pérez).

Au Québec, l'utilisation des pesticides horticoles devrait être régie en 2003 par un nouveau Code de gestion des pesticides. Des dires mêmes du Ministre de l'Environnement M. Boisclair, ce code constitue un plancher

¹ Édith Smeesters, Coalition pour les alternatives aux pesticides, interviewée par The Gazette, 3 juillet 1999.

² Dr. Kelly Martin, de l'Environmental Health Committee for family Physicians interviewé par Bio-Bulle No. 22, décembre 1999.

³ Sierra Legal Defense Fund Report (1999). The national sewage report card (number two). 66pp. Vancouver.

minimum pour la réduction de l'usage des pesticides. Celui-ci doit être allié non seulement à une vigoureuse campagne de sensibilisation de la population et des décideurs mais doit être soutenu par des ressources humaines et documentaires provenant des milieux communautaires, commerciaux, et publics à l'échelle nationale et locale et par des réglementations locales adéquates.

Dans le Bas-Saint-Laurent, la sensibilisation relativement à l'usage des pesticides horticoles de même que les actions posées et en voie d'être posées autant par les municipalités que par les groupes de citoyens ou les groupes environnementaux ne sont pas homogènes. Certaines catégories importantes de citoyens n'ont pas été touchées systématiquement par la sensibilisation tels le personnel médical, les élus ou les milieux de garde. Certaines ressources sont mal connues et dans certains cas inexistantes. De rares municipalités (trois à notre connaissance) semblent s'acheminer vers une réglementation municipale. D'autres ont profité des actions posées par des groupes environnementaux ou de citoyens sur leur territoire comme dans Matapédia, Kamouraska ou Rimouski-Neigette. Les commerces qui offrent des alternatives sont mal connus et les gens qui affluent lors d'activités ponctuelles sont surtout à la recherche des alternatives non toxiques aux pesticides horticoles. Non seulement les actions dans la région ne sont pas homogènes mais certaines ressources manquantes ne permettent pas de procéder à des réglementations locales efficaces. En effet, les entreprises formées en éco-conseil ou en diagnostique ou les services de « lignes vertes » sont inexistantes.

DESCRIPTION DU PROJET

La **première phase** du projet vise à:

- 1) Procéder au recensement :
 - a) des ressources humaines, documentaires, commerciales, et publiques, et des outils à l'échelle du Bas-Saint-Laurent et;
 - b) des actions posées ou à venir par les groupes environnementaux, les citoyens, les municipalités et les MRC en termes de sensibilisation et de réglementation relatives à l'usage des pesticides horticoles et aux alternatives à l'entretien conventionnel des espaces verts;
- 2) Établir un portrait régional de même qu'à proposer des pistes d'actions à poser; le portrait sera complété par quelques suggestions de ressources nationales tels que outils, organismes nationaux, exemples de réglementations, etc. qui pourraient être diffusées sur le territoire;
- 3) Diffuser le portrait régional, comme un moyen promotionnel, un outil et un catalyseur pour les intervenants et les actions à poser en région.

Une **deuxième phase** devrait favoriser les actions de même que la diffusion des campagnes nationales et locales plus largement dans la région selon les besoins identifiés.

FAISABILITÉ

- Ce portrait est plus facilement réalisable à partir d'un organisme implanté partout sur le territoire comme le CRE BSL et qui soutient et est soutenu par des organismes locaux, ce qui facilite la concertation et la diffusion régionale;
- Des organismes locaux tels la COECOS, Écolo-Vallée, les Jardins de Métis, le MAP-Rimouski, etc. sont susceptibles d'être partenaires dans le projet et d'y faire valoir leurs actions et réalisations;
- Des municipalités de la région se sont montrées intéressées par la mise en place d'une réglementation municipale ou une campagne de sensibilisation et aimeraient être guidées ou informées;

- De nombreux gouvernements locaux ou organismes sont susceptibles d'utiliser les renseignements fournis et les ressources recensées: Conseils de bassins versants, ZIP, CRE, groupes environnementaux et citoyens, sociétés horticoles, etc;
- Le matériel produit ne concurrence pas les produits déjà existants en région. La production se fera en concertation avec les intervenants déjà actifs sur le territoire, en réponse à leurs besoins et de façon à faire connaître leurs ressources et actions;
- Le projet favorisera la diffusion du matériel et des expertises existant en région.

PARTENAIRES POTENTIELS

- CAP (Coalition pour les alternatives aux pesticides);
- Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent ou Institut national;
- Ministère de l'Environnement du Québec;
- Groupes environnementaux (COECOS, Écolo-Vallée, Uni-Vert, CRIE, etc.);
- Groupes de citoyens (MAP-Rimouski);
- Jardins de Métis;
- Commanditaires tels Marcel Dionne et fils Inc.; Onyx Industries Inc.;
- Subventions possibles : Éco-Action; Action Environnement; Fonds Jeunesse, etc.

COÛTS DE RÉALISATION

Phase I :

- 15 000\$ en ressources humaines;
- Production et diffusion de matériel : À déterminer;
- Location de locaux et fournitures.

ÉCHÉANCE DU PROJET

Phase I : Début du projet : Automne 2003

Phase II : À déterminer

INDICATEURS D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Phase I :

- Production du portrait et des pistes d'action;
- Diffusion du matériel produit auprès des groupes et des gouvernements locaux (nombre d'envois et types de groupes touchés);
- Suivi (satisfaction de la clientèle cible) via le retour d'un formulaire joint lors de la diffusion du matériel produit.